



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

PSE à Auchan et conséquences dans le Puy-de-Dôme

Question orale n° 292

Texte de la question

Mme Marianne Maximi alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire, sur la fermeture annoncée de l'hypermarché Auchan Nord à Clermont-Ferrand et la suppression de onze postes à Aubière. Au total, plus de 200 emplois vont disparaître dans le Puy-de-Dôme, conséquence du plan de licenciement annoncé par la direction d'Auchan le 5 novembre 2024. Dans le même temps, la famille Mulliez, propriétaire d'Auchan, perçoit des aides publiques et se verse un milliard d'euros en dividendes par l'intermédiaire de son autre enseigne, Decathlon. Alors que des vendeurs sont licenciés à Aubière, Auchan recrute actuellement des « équipiers de magasin » pour des missions similaires. La fermeture de l'hypermarché Auchan Nord à Clermont-Ferrand aura des conséquences dramatiques pour Croix-de-Neyrat, un quartier populaire qui souffre déjà de la relégation et de la destruction des services publics de proximité. D'autant plus que la galerie commerciale qui accompagne l'hypermarché abrite des commerces de proximité aujourd'hui menacés de fermeture. Face à cette injustice, pendant que les habitants, associations, commerçants et salariés se mobilisent, l'État, lui, reste absent. Auchan, contraint par la loi Florange de rechercher un repreneur, a publié une offre biaisée. L'enseigne affirme que le centre commercial est à une heure du centre-ville en transport en commun, alors qu'il ne faut que 22 minutes. Cette manœuvre s'inscrit dans la droite ligne des propos cyniques du PDG d'Auchan, qui justifiait la fermeture du Auchan Nord à cause du trafic de drogue. Après l'avoir invité, Mme la députée invite également Mme la ministre à effectuer le déplacement pour constater que ce quartier n'a rien à voir avec la caricature honteuse qui en est faite. Devant tant de malhonnêteté, les organisations syndicales ont rejeté le PSE début mars 2025. La DREETS doit désormais donner son avis sur ce PSE ce mois-ci. Dans ce contexte, le Gouvernement en contrôlera-t-il la régularité et contraindra-t-il la famille Mulliez à proposer des reclassements pour préserver la vie de quartier et les emplois à Clermont-Ferrand ? Il y a urgence à agir, pour l'avenir des salariés, pour le quartier Croix-de-Neyrat et pour la dignité de ses habitants qui ne sont pas des citoyens de seconde zone. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Maximi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 292

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2025](#)